

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MARNE
Canton de Bourgogne
Commune de BAZANCOURT 51110

ARRETE MUNICIPAL

Réglementation de la circulation des véhicules
rues du Docteur Voguet, Anatole France, de la République,
et du Docteur Gibout

2026/005

Le Maire de Bazancourt,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-3,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Considérant la demande de l'entreprise EHTP sise à Boulevard du Val de Vesles Prolongé, SAINT LEONARD (51500),

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation des véhicules au niveau des rues du Docteur Voguet, Anatole France, de la République, et du Docteur Gibout afin que l'entreprise EHTP effectue des travaux de branchement d'Alimentation en Eau Potable,

ARRETE

Article 1 : Le mardi 27 janvier 2026 de 9h00 à 18h00 :

- La circulation sera interdite rue du Docteur Gibout, sauf pour les riverains.
- Les rues de la République et du Docteur Voguet seront mise en double sens de circulation avec une mise en place d'un alternat par feux tricolores.
- La rue Anatole France sera fermée et la circulation interdite au niveau de l'intersection avec la rue du Docteur Voguet et de la République avec une déviation par la rue Pasteur ou de la Fontaine Pignolet pendant la durée des travaux.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise EHTP.

Article 3 : La circulation des piétons sur le trottoir sera interdite et devra être renvoyée sur le trottoir d'en face avec toutes les précautions nécessaires pour éviter les accidents.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux Lois et Règlement en vigueur.

Article 5 : Le Maire de Bazancourt et Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Bazancourt sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à l'entreprise EHTP.



Fait à Bazancourt, le 22 janvier 2026
Le Maire,


Dominique LECLERE